



Elections des parents d'élèves

publié le 27/09/2018 - mis à jour le 28/03/2024

La semaine de la démocratie scolaire se déroule, en 2018, la semaine du 8 octobre.

Pour l'année scolaire 2018-2019, les élections des représentants des parents d'élèves se déroulent le vendredi 12 octobre 2018. Prochainement le matériel de vote sera donné à vos enfants, pensez à leur demander.

Vous disposez du matériel de vote suivant : 1 enveloppe, 1 bulletin de vote, 1 enveloppe blanche pré-imprimée.

Les parents d'élèves sont représentés au Conseil d'Administration par six d'entre eux, élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle et au plus fort reste.

- ▶ *Chaque parent est électeur et dispose d'un seul vote (même s'il a plusieurs enfants scolarisés au collège)*
- ▶ *Le panachage et la radiation ne sont pas autorisés*

Le vote aura lieu comme indiqué **le vendredi 12 octobre 2018 de 8h00 à 12h00 dans le hall du bâtiment administratif.**

Vous pouvez également voter par correspondance selon les modalités suivantes :

Comment voter :

- ▶ Vous insérez dans l'enveloppe marron votre bulletin de vote puis vous la cachez.
- ▶ Vous insérez ensuite cette enveloppe marron dans l'enveloppe blanche pré-imprimée que vous cachez. Au dos de cette enveloppe blanche, l'électeur inscrit son nom, son prénom, son adresse et sa signature.

Les votes par correspondance devront parvenir au secrétariat du collège au plus tard le vendredi 12 octobre 2018 à 12h00, soit par courrier, soit par l'intermédiaire de votre enfant.

Vous trouverez ci-joint le flyer explicatif.

 2018_democratiescolaire_affiche-infographie_1006016 (PDF de 854.6 ko)

